COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

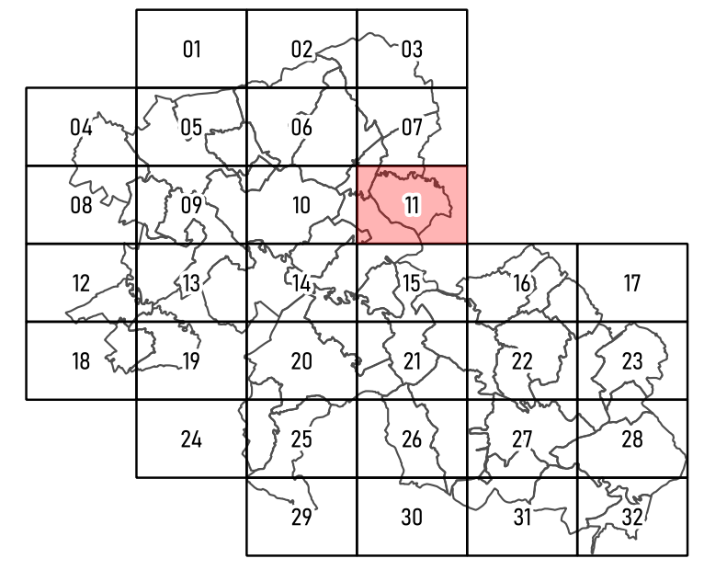
01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32

Communes concernées :

- Bénaménil (100 %)
- Laronxe (6,6 %)
- Manonviller (19 %)
- Saint-Clément (29,8 %)
- Thiébauménil (38,2 %)

Lecture des valeurs en pourcentages : x % de la surface du ban de la commune se trouve sur cette planche.
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.
Se reporter aux plans à l'échelle 1/2000 pour davantage de précision sur les secteurs urbanisés.

PLUI-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PREMIÈRE MODIFICATION – JUIN 2022

3 – Règlement d'urbanisme
Règlement graphique

Échelle : 1 / 5000

Planche n°11/32

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 23/06/2022 approuvant la première modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

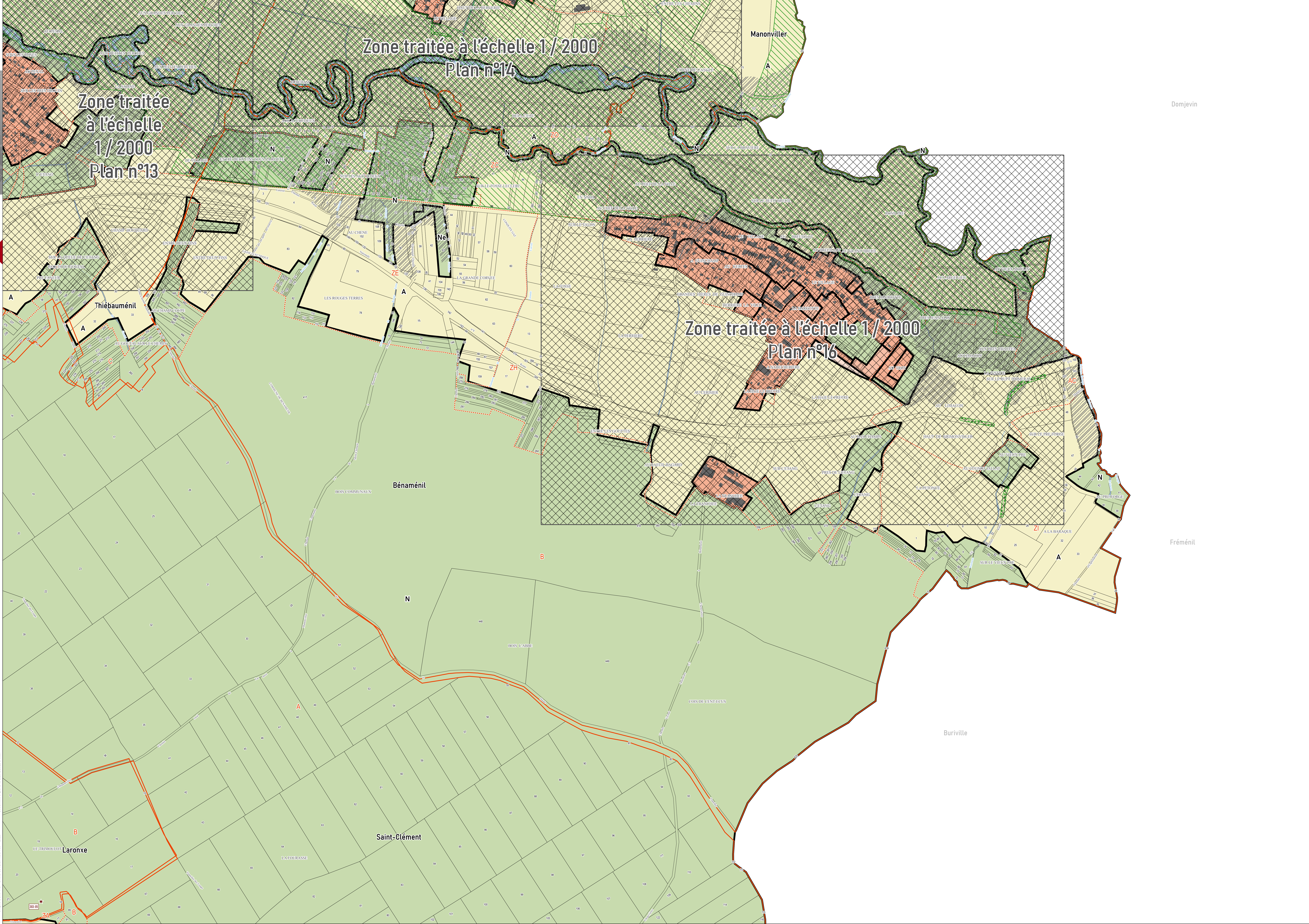
0
100
200
300
400
500 m
N
Zone traitée à l'échelle 1 / 2000
Plan n°13
Zone traitée à l'échelle 1 / 2000
Plan n°14
Zone traitée à l'échelle 1 / 2000
Plan n°16
Thiébauménil
Manonviller
Bénaménil
Saint-Clément
Laronxe
Domjevin
Fréménil
Buriville
A
N
Ne
ZE
ZC
ZO
ZH
ZI
AC
B
C
ZA
303-05
AUX GRANDES PERCHES
AU PEXAL
SOUS LES ROSES
AUX PETITES PERCHES
SUR LES PRES DROUIN
LA SAPINE
RUBEHAM
AUX ACCOUDEUX
LE VILLAGE
ENTRE DEUX FINS SOUS LA ROUTE
L'ETANG
CHAMP HOCQUARD
ENTRE DEUX FINS
SUR LA QUEUE DE L'ETANG
PAQUIS DU GOUTAL
PRE FANEUR
AU CHAMP COUPE
AU GOUTAL SUR LE CHEMIN
LIGNE ELECTRIQUE
COMMUNE DE BENAMENIL
HAUT DE LA BERGERIE
ENTRE LES CHEMINS
CORNE DE L'ANGLE
DE LA L'EAU
SUR LA BRAVIERE
SUR LES ACCOUDEUX
SUR LE FOSSE LECLERC
AU CHEF DE LA VILLE
EN N'ABA
SUR LE PETIT BREUIL
SUR LE TALON
LA PERRIERE
AU CHENE
CONDUITE GAZ
LA GRANDE CORVEE
LES ROUGES TERRES
LA FOSSE
A GUINCHAMP
AU KERTES
GRANDES HIERES DE GUINCHAMP
DERRIERE LA VILLE
LA HARGOTTE
A NABECHERIERE
LA HAIE LE PRETRE
AU CERISIER
ENTRE LES GOUTTES
AU RAEUIL BAGARD
LA TRANCHEE
SUR L'ETANG
BOIS COMMUNAUX
ROND PRE
AU BREUILLOT
AU GRAND BREUIL
AU VIEUX MOULIN
AU LARGE LIEU
PRES MAIRIOTTE
PRES JEAN ALIX
AUX PRES CHAUFFA
AU LIMACON
LA JUSTICE
SUR LE RUPT D'OMERAY
AU TROT
AU BAS CHAMPS
HAUT DE GRIMONVILLER
SUR LE PRE FORGE
AU VIEUX PRE
AU CUGNOT JALLAT
PRES DE L'ETANG
LA PETONCE
A LA BARAQUE
AU PRE FORGE
SUR LE VIEUX PRE
BOIS L'ABBE
COIS DE CENT-ECUS
LA FOURASSE
LE TRIMOULOT

Zonage

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser ouvertes (1AU)
- Zones à urbaniser fermées (2AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles (N)

Prescriptions

- Voies cyclables ou chemins piétons à conserver ou à créer
- Secteur où l'existence de risques naturels (inondations ou cavités souterraines) justifie que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature (R151-34 du Code de l'urbanisme)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Emplacements réservés

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural, etc. (L151-19 du Code de l'urbanisme)

- ★ Éléments ponctuels

Éléments linéaires

- Éléments surfaciques

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du Code de l'urbanisme)

- Réservoirs de biodiversité
- Éléments de paysage à protéger

Cadastre

- Parcelles
- Bâtiments
- Hydrographie
- Limites de sections
- Limites communales

Document exporté le 20/06/2022 à 9h37

Origine DGFiP PCI© Droits de l'État réservés © 2020

SCALEN AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES NANCY SUD LORRAINE